

07.09.2020 - 09:00 Uhr

9.9.2020 " Promouvoir ensemble une grossesse sans alcool " - Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation foetale



Lausanne (ots) -

Chaque année en Suisse, entre 1000 et 4000 nouveau-nés présentent des atteintes liées à la consommation d'alcool de leur mère durant la grossesse. À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation foetale ce mercredi 9 septembre, la fondation Addiction Suisse appelle la population à soutenir activement une grossesse sans alcool en se montrant solidaire avec les futures mères. Le seul moyen d'éviter à coup sûr des troubles consécutifs à l'exposition prénatale à l'alcool est en effet de s'abstenir de boire quand on est enceinte.

L'alcool présente un risque pour la santé de la femme enceinte et du fœtus. En l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de définir une quantité d'alcool que l'on pourrait boire sans risque ou une période de la grossesse pendant laquelle la consommation n'entraînerait pas de conséquences négatives pour l'enfant. Or, les atteintes chez le nouveau-né peuvent être importantes.

En Suisse, 77 %(1) des femmes s'abstiennent de boire pendant leur grossesse, mais certaines éprouvent des difficultés à le faire lorsqu'elles se trouvent dans un environnement où la consommation d'alcool est fréquente et où refuser un verre est considéré comme un manque de sociabilité. Les partenaires et les proches jouent donc un rôle important pour la santé de la mère et de l'enfant. Ils peuvent soutenir la future mère dans son désir d'abstinence en se montrant solidaires et en ne buvant pas non plus ou, du moins, en ne l'incitant pas à boire. En parallèle, il est nécessaire de mieux sensibiliser le public aux risques liés à la consommation d'alcool durant la grossesse, mais aussi de protéger les personnes concernées : un grand nombre de pays ont mis en place des campagnes d'information et des réseaux professionnels pour soutenir les enfants touchés, ainsi que leurs parents et leur entourage. Dans ce domaine, la Suisse accuse un retard considérable.

Atteintes liées à l'exposition prénatale à l'alcool Les troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) recouvrent l'ensemble des atteintes liées à l'exposition prénatale à l'alcool. Ils se manifestent généralement par des troubles de la mémoire et du langage, des difficultés d'apprentissage, de l'hyperactivité et de l'impulsivité. Le syndrome d'alcoolisation foetale (SAF), qui en est la forme la plus sévère, se traduit notamment par un retard de croissance, des caractéristiques physiques particulières au niveau de la tête et du visage, ainsi que par un dysfonctionnement du système nerveux central, accompagné des troubles correspondants ; un retard mental et une déficience intellectuelle sont également possibles. Selon les estimations, 1 à 4 % des nouveau-nés sont atteints de troubles du spectre de l'alcoolisation foetale en Europe. En Suisse, cela correspond à 1000 à 4000 enfants, dont 10 % présentent la forme la plus sévère (donc un syndrome d'alcoolisation foetale).

Recommandations

Selon les connaissances scientifiques actuelles, une grossesse sans alcool est le seul moyen d'éviter à coup sûr des troubles du spectre de l'alcoolisation foetale ou un syndrome d'alcoolisation foetale chez l'enfant, comme l'explique Rachel Stauffer Babel, spécialiste de la question chez Addiction Suisse : " L'alcool franchit rapidement la barrière placentaire et peut compromettre le

développement de tous les organes du fœtus, en particulier le système nerveux central. ". Addiction Suisse formule par conséquent les recommandations suivantes:

- La majorité des femmes s'abstiennent de boire de l'alcool durant leur grossesse, mais certaines éprouvent des difficultés à le faire. Si vous êtes dans ce cas ou si vous avez des questions concernant votre consommation personnelle, n'hésitez pas à consulter un-e professionnel-le de la santé ou des addictions.
- Si vous avez bu de l'alcool sans savoir que vous étiez enceinte, ne vous alarmez pas. Votre médecin ou les professionnel-le-s de la santé sont à votre disposition pour répondre à vos questions.
- L'alcool passe également dans le lait maternel. Il est donc conseillé d'éviter d'en consommer si vous allaitez. Si vous ne voulez pas y renoncer, buvez-en aussi peu que possible, en laissant suffisamment de temps jusqu'à la prochaine tétée pour que le corps puisse l'éliminer, soit deux heures au minimum si vous consommez une boisson standard.

Addiction Suisse propose du matériel d'information détaillé sur l'alcool durant la grossesse à différents groupes cibles :

- La brochure d'information " Grossesse et alcool/tabac : ce qu'il faut savoir "(2), destinée aux femmes et à leur partenaire.
- Pour les professionnels, Addiction Suisse met à disposition des informations en lien avec la grossesse sur le site www.praticien-addiction.ch (3) en collaboration avec des associations de médecins. Le projet est soutenu par le Fonds national de prévention des problèmes liés à l'alcool.

(1)<https://urlz.fr/dJup>

(2)<https://urlz.fr/dJur> (3)<http://www.praticien-addiction.ch/>

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de notre ONG est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet.

Plus d'informations sur Addiction Suisse sur notre site internet : www.addictionsuisse.ch

Communiqués de presse : <https://www.addictionsuisse.ch/actualites/communiques-de-presse/>

Suivez-nous sur Twitter: <https://twitter.com/AddictionSuisse>

Contact:

Renseignements lundi 7 septembre :

Monique Portner-Helfer

Porte-parole

mportner-helfer@addictionsuisse.ch

tél. : 021 321 29 74

mardi 8 et mercredi 9 septembre:

Markus Meury

Porte-parole

mmeury@addictionsuisse.ch

tél. : 021 321 29 63

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100854979> abgerufen werden.